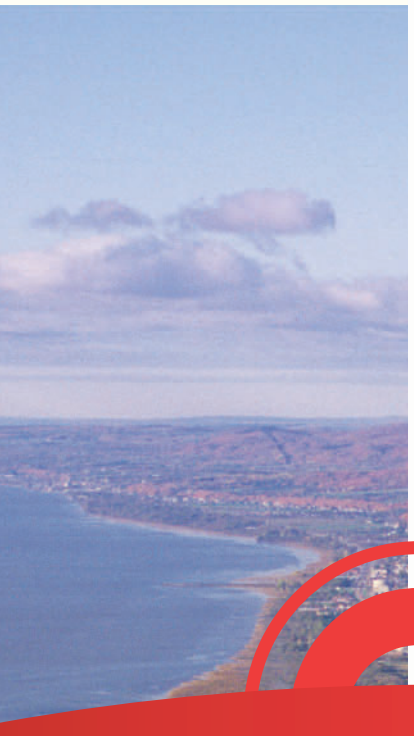
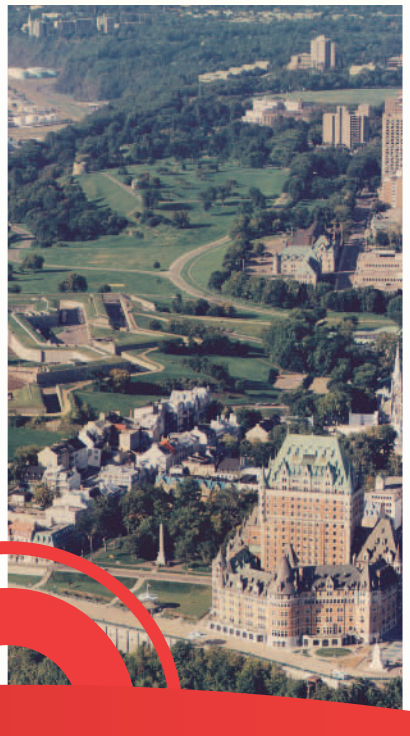
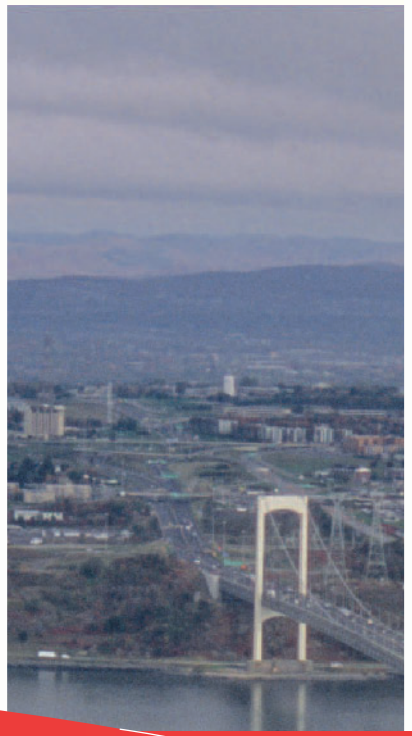
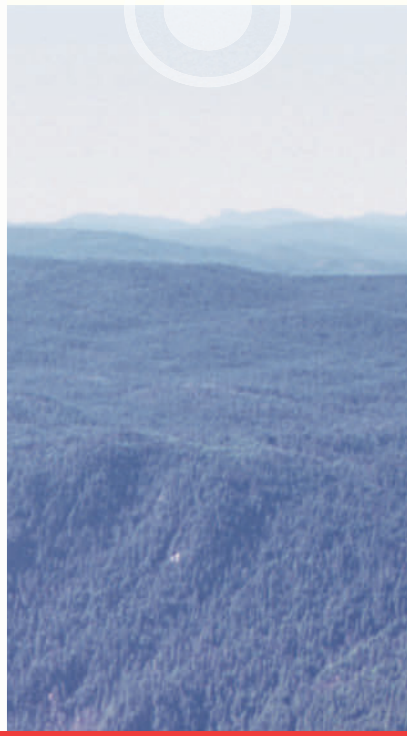
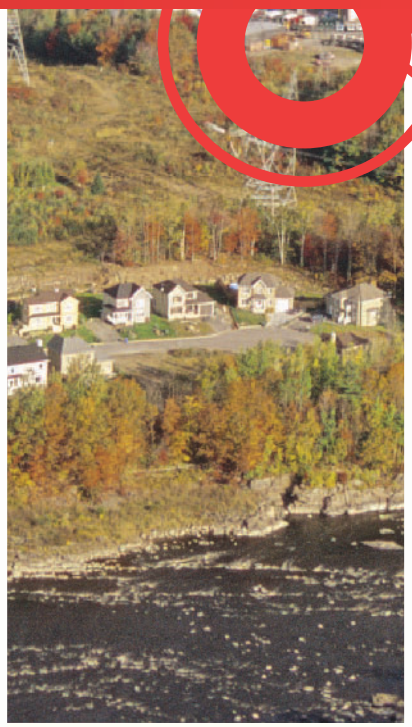





Bâtir 2031

FORUM MÉTROPOLITAIN DES ÉLUS(ES)

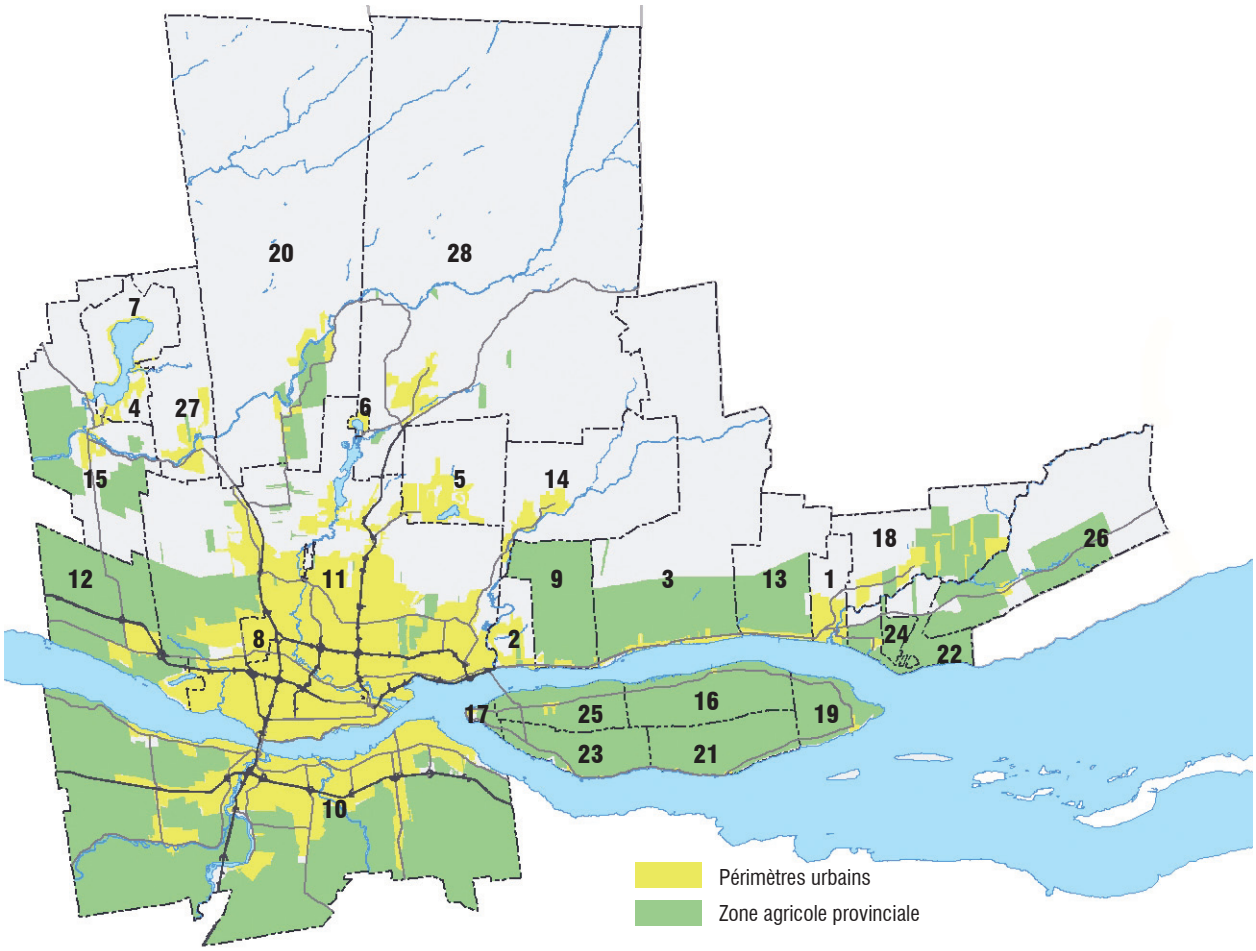
Document de consultation **19 juin 2010**






Communauté métropolitaine de Québec

CARTE DU TERRITOIRE



1. Beaupré
2. Boischatel
3. Château-Richer
4. Fossambault-sur-le-Lac
5. Lac-Beauport
6. Lac-Delage
7. Lac-Saint-Joseph
8. L'Ancienne-Lorette
9. L'Ange-Gardien
10. Lévis
11. Québec
12. Saint-Augustin-de-Desmaures
13. Sainte-Anne-de-Beaupré
14. Sainte-Brigitte-de-Laval
15. Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
16. Sainte-Famille
17. Sainte-Pétronille
18. Saint-Ferréol-les-Neiges
19. Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
20. Saint-Gabriel-de-Valcartier
21. Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
22. Saint-Joachim
23. Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
24. Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
25. Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
26. Saint-Tite-des-Caps
27. Shannon
28. Stoneham-et-Tewkesbury

Bâtir 2031

PLACE AU FORUM MÉTROPOLITAIN DES ÉLUS(ES)

BÂTIR 2031 : un défi à notre portée.

Ces quelques mots traduisent l'esprit qui anime la volonté du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de tenir un forum réunissant l'ensemble des élus(es) des 28 municipalités faisant partie de la CMQ. Un sujet à l'ordre du jour : l'aménagement et le développement du territoire de la région métropolitaine de Québec.

Le Forum 2010 constitue une première étape du dialogue entre les élus(es) des municipalités menant à l'élaboration du premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ. Cette journée est dédiée aux élus(es) municipaux afin qu'ils puissent, entre eux, échanger et débattre des orientations à privilégier pour BÂTIR 2031.

Trois grands défis nous interpellent : l'attractivité, la durabilité et la cohérence de notre région métropolitaine au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable. Au-delà de ces défis, la question posée à toutes les personnes participantes au Forum est « Comment relever ces défis ? ».

L'objectif du Forum est de dégager ensemble des éléments de convergence qui constitueront notre feuille de route commune pour l'élaboration du PMAD.

Bon Forum 2010 !

Le président,



Régis Labeaume
Maire de Québec

TABLE DES MATIÈRES

BÂTIR 2031 : UN PROJET POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT 7

Défi 1: Faire de la région métropolitaine de Québec un territoire encore plus attractif 8

1.1 Attractivité résidentielle : offrir des espaces résidentiels diversifiés de qualité et en quantité suffisante 8

1.2 Attractivité économique : accompagner la croissance et répondre à la demande 12

1.3 Attractivité du cadre de vie : tirer profit de nos avantages comparatifs 15

Défi 2 : Bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable 17

2.1 Localisation de la croissance urbaine : une organisation du territoire à consolider 17

2.2 Mobilité durable : une nécessaire prise en compte des problématiques de transport 20

Défi 3 : Construire une région métropolitaine durable 22

3.1 Urbanisation du territoire : une consommation d'espaces à optimiser 22

3.2 Eau et biodiversité : des richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur 23

Tableau statistique 25

Rappel des questions 26

BÂTIR 2031 : UN PROJET POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT

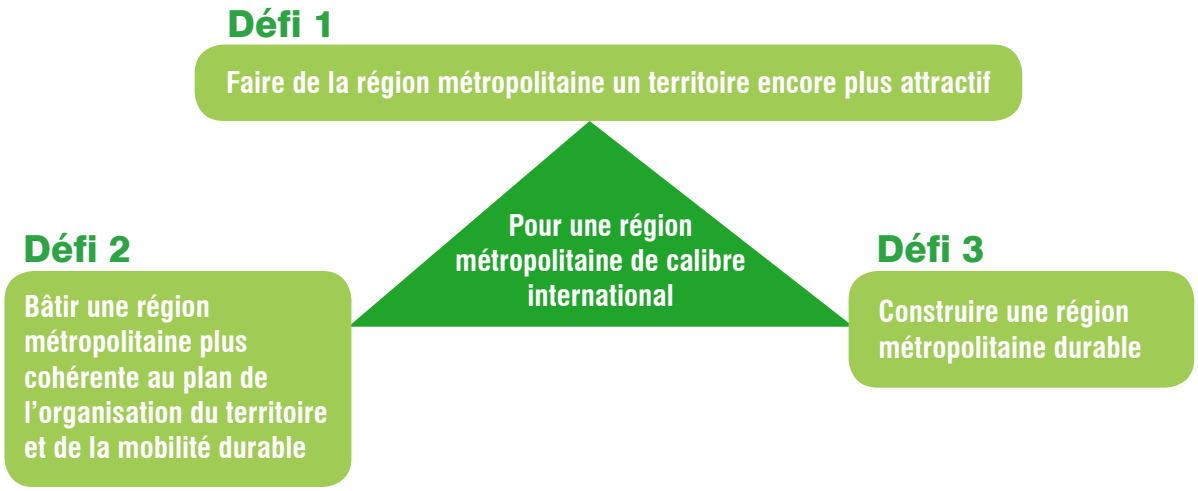
À quoi ressemblera la grande région de Québec en 2031? Comment allons-nous y vivre? BÂTIR 2031 est l'occasion privilégiée pour aborder ces questions et dessiner les contours futurs de la région métropolitaine de Québec, laquelle accueillera alors près de 900 000 personnes en 2031.

Véritable projet politique à long terme, BÂTIR 2031 a pour ambition de doter la région métropolitaine de Québec d'orientations d'aménagement cohérentes afin que celle-ci puisse se positionner avantageusement à l'échelle nationale et internationale. BÂTIR 2031 vise à cerner les défis communs ainsi que les projets porteurs qui mobiliseront l'ensemble des acteurs autour d'une vision partagée de l'aménagement et du développement du territoire.

BÂTIR 2031 se traduira par l'adoption, en 2011, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Ce plan, qui sera de nature stratégique, introduira une nouvelle façon de faire en matière d'aménagement et de développement en intégrant la dimension métropolitaine et la complémentarité entre les territoires. Il vise à apporter une réponse adaptée aux grands défis qui interpellent l'agglomération de Québec, la ville de Lévis et les trois MRC du territoire de la CMQ.

L'aménagement de l'espace métropolitain apparaît comme un véritable enjeu lorsqu'il s'agit de faire face à la compétition internationale et à une économie de plus en plus globalisée. En effet, c'est au sein de cet espace que se concentrent les fonctions économiques, les flux d'échanges des personnes et des marchandises ainsi que les infrastructures stratégiques nécessaires à la croissance. C'est également dans cet espace métropolitain qui ne tient pas compte des frontières municipales que s'inscrivent les stratégies adoptées par les entreprises et les ménages en termes, notamment, de localisation, de mobilité ou de loisirs.

La notion d'attractivité est au cœur de la vision commune qui émerge au sein des espaces métropolitains. Elle influence l'ensemble des orientations d'aménagement d'une région au même titre que le développement durable. En lien avec ces deux notions, le présent document propose trois défis métropolitains afin de mieux positionner la grande région de Québec à l'échelle nationale et internationale, à savoir : faire de la région métropolitaine un territoire encore plus attractif, bâtir une région métropolitaine plus cohérente au plan de l'organisation du territoire et de la mobilité durable et construire une région métropolitaine durable. Pour chacun d'entre eux, sont présentées des données et des informations stratégiques ainsi que des questions destinées à susciter les échanges. L'objectif visé est de permettre aux élus(es) municipaux qui participeront au Forum métropolitain du 19 juin 2010 de dégager les orientations qu'ils retiendront pour le PMAD.



Défi 1

FAIRE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC UN TERRITOIRE ENCORE PLUS ATTRACTIF

Les régions métropolitaines sont au centre des activités économiques, sociales et culturelles des pays industrialisés. Pour assurer et maintenir leur croissance dans un contexte marqué par une mobilité croissante des personnes et des entreprises à l'échelle nationale et internationale, toutes les régions métropolitaines cherchent à renforcer leur attractivité en développant de façon durable leur territoire.

Pour être attractive, une région métropolitaine doit proposer des milieux de vie diversifiés, des attraits distinctifs ainsi que des infrastructures performantes et efficaces permettant l'accessibilité et la desserte du territoire. Les régions métropolitaines doivent également se doter d'une stratégie d'aménagement bien adaptée afin de se démarquer de la concurrence.

La région métropolitaine de Québec ne fait pas exception à la règle. Mobiliser l'ensemble des principaux acteurs de la région métropolitaine autour d'une stratégie d'aménagement commune permettra d'attirer, dans un contexte de concurrence, une nouvelle population, de nouvelles entreprises, de nouveaux investissements privés ou publics ainsi que de grands évènements internationaux. Pensons, notamment, à l'implantation d'un TGV, à la tenue des Jeux Olympiques ou à la venue d'une équipe de la LNH.

1.1 Attractivité résidentielle : offrir des espaces résidentiels diversifiés de qualité et en quantité suffisante

Les principaux constats :

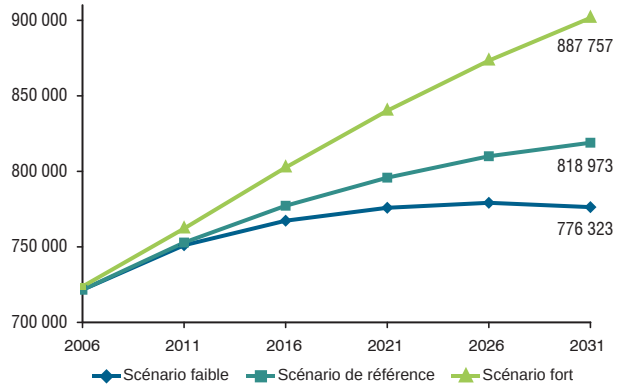
+ **Une demande résidentielle qui se maintient dans le temps**
+ **Un nombre limité de nouveaux espaces disponibles**
+ **Des milieux de vie de plus en plus diversifiés et multifonctionnels**

La croissance qu'a connue la région métropolitaine de Québec au cours des dernières années s'est traduite par de nombreuses mises en chantier résidentielles. De 1994 à 2009, il s'est construit, en moyenne, près de 4 000 nouveaux logements annuellement sur l'ensemble du territoire de la CMQ.

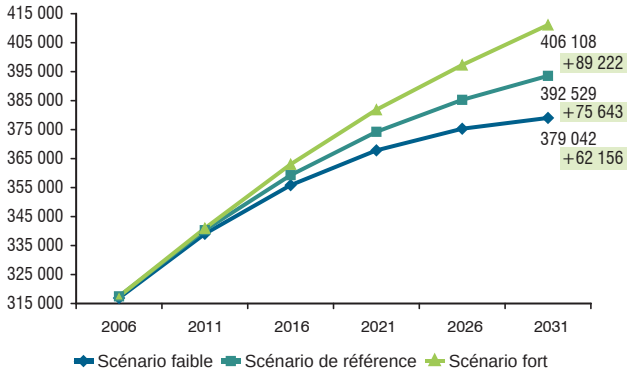
Au cours des prochaines années, cette demande en nouveaux espaces résidentiels devrait se maintenir. En effet, selon les nouvelles prévisions démographiques publiées en novembre 2009 par l'Institut de la statistique du Québec, la population résidente sur le territoire de la CMQ continuera de croître et devrait se chiffrer, en 2031, entre 776 323 et 887 757 personnes eu égard aux scénarios proposés. Pour le scénario le plus faible, il s'agirait d'une croissance annuelle de 0,3 % tandis que pour le scénario le plus fort, cette croissance serait de 0,8 %. À titre d'information, rappelons que la croissance annuelle de la région en termes de population a été de 0,9 % entre 1981 et 2006.



Prévisions de croissance de la population sur le territoire de la CMQ de 2006 à 2031



Prévisions de croissance des ménages sur le territoire de la CMQ de 2006 à 2031

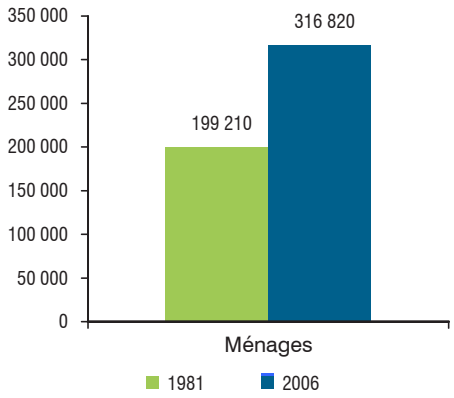


Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031, novembre 2009.

Pour ce qui est de l'augmentation du nombre de nouveaux ménages, elle se chiffrerait entre 62 156 et 89 222 eu égard aux différents scénarios. Cette croissance, qui se traduit généralement par de nouvelles mises en chantier, s'avère importante bien qu'elle soit moins rapide que celle observée au cours des dernières années, à savoir 1,0 % annuellement pour le scénario fort comparativement à 1,7 % entre 1981 et 2006.

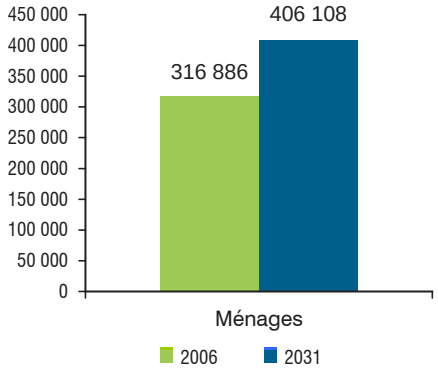
Croissance des ménages 1981-2006

+ 117 610 nouveaux ménages
(59,0 % ou 1,7 % par année)



Croissance des ménages 2006-2031 (scénario fort)

+ 89 222 nouveaux ménages
(28,2 % ou 1,0 % par année)

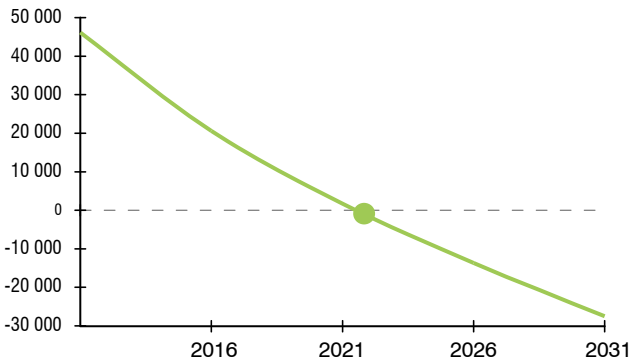


Sources : Statistique Canada, recensement de la population 1981 et 2006 et, Institut de la statistique du Québec, scénario fort, novembre 2009. Il est à remarquer que la différence de données entre les deux histogrammes pour le nombre de ménages en 2006 est due à l'utilisation de deux sources distinctes. Le recensement a pour date de référence le 16 mai 2006 (316 820 ménages) tandis que l'ISQ utilise les estimations officielles en date du 1er juillet 2006 (316 886 ménages).

Pour accueillir cette croissance, de nouveaux logements devront être mis en chantier. Une partie de ces logements sera construite sur des terrains déjà urbanisés afin de consolider ou requalifier certains secteurs tandis qu'une autre partie s'implantera sur de nouveaux terrains. À l'échelle de la CMQ, il y a environ 4 800 hectares[1] de nouveaux terrains disponibles à des fins résidentielles à l'intérieur des périmètres urbains actuels. En appliquant la densité observée au cours des dernières années, près de 46 000 logements pourraient ainsi être construits.

Eu égard aux plus récentes projections démographiques, cette offre de nouveaux terrains disponibles serait toutefois insuffisante pour accueillir, à elle-seule, l'ensemble de la demande d'ici 2031. Un manque de terrains se ferait sentir entre 2021 et 2026.

Nombre de logements potentiels sur de nouveaux terrains à l'intérieur des périmètres urbains actuels (scénario fort de l'ISQ)

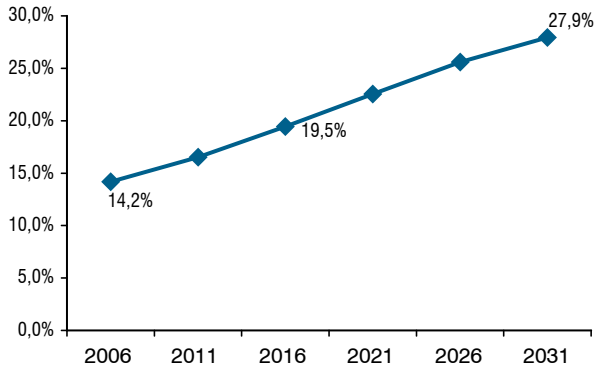


Source : CMQ, 2010.

Toutefois, trois tendances observables sur le territoire de la CMQ pourraient faire diminuer ce besoin en nouveaux terrains en favorisant la diversification des produits résidentiels et la consolidation des secteurs déjà urbanisés.

Premièrement, à l'image de la population du Canada, la région métropolitaine de Québec devrait connaître, au cours des prochaines années, un vieillissement significatif de sa population puisqu'en 2031, 27,9 % de la population de la CMQ sera âgée de 65 ans et plus, comparativement à 14,2 % en 2006. Conséquemment, il faudra adapter les milieux de vie et l'offre en logements afin de répondre aux besoins grandissants des personnes âgées.

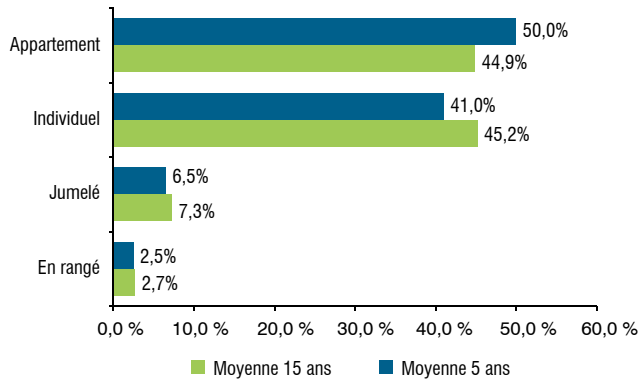
Proportion des 65 ans et plus dans la population totale de la CMQ de 2006 à 2031 (scénario de référence de l'ISQ)



Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031, novembre 2009, Scénario A de référence.

Deuxièmement, bien que le développement résidentiel des 60 dernières années se soit fait en privilégiant la maison unifamiliale implantée sur des terrains d'assez grandes dimensions, cette tendance est en évolution comme en témoigne une récente étude réalisée par le Groupe Conseil Jules Hurtubise. Cette étude fait état d'une diversification progressive des produits résidentiels qui se traduit par une augmentation des immeubles à logements et des condos au détriment des habitations unifamiliales (individuelles, jumelées et en rangées). Cette densification des produits résidentiels s'est réalisée partout sur le territoire mais de manières différentes : les immeubles de type appartement ou condo sont de plus en plus présents dans l'aire urbaine centrale (soit l'agglomération de Québec et la ville de Lévis) tandis que les unités jumelées et en rangées occupent une plus grande part de marché dans les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

Évolution des parts de marché par typologie, territoire de la CMQ



Source : Groupe Conseil Jules Hurtubise, Perspectives probables de la construction résidentielle sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, avril 2008.

1. Ce chiffre de 4 800 hectares exclut les terrains ayant des contraintes à leur aménagement dont les fortes pentes, les milieux humides et les sols minces.

Troisièmement, bien que notre mode d'urbanisation se soit notamment traduit par la construction de quartiers uniquement résidentiels depuis les années 1950, on redécouvre, depuis une dizaine d'années, les avantages liés à la présence et à la proximité de plusieurs fonctions (résidentielle, commerciale et économique) au sein d'un même milieu de vie. En effet, la présence de commerces et d'équipements à proximité des lieux de résidence est de plus en plus perçue comme un élément positif favorisant la qualité de vie des personnes résidentes. Or, cette recherche de la mixité fonctionnelle devrait également favoriser la requalification et la consolidation des noyaux urbains et des quartiers déjà existants.



Q 1.1 :

Comment assurer la croissance résidentielle en tenant compte d'une offre limitée en nouveaux espaces ?

- *Seriez-vous prêts à favoriser des développements résidentiels plus denses, plus diversifiés, plus écoresponsables et plus mixtes au niveau des clientèles ? Dans tous les secteurs de la CMQ ?*
- *Doit-on envisager l'agrandissement des périmètres urbains ? Selon quels critères ?*

Notes personnelles :

1.2 Attractivité économique : accompagner la croissance et répondre à la demande

Les principaux constats :

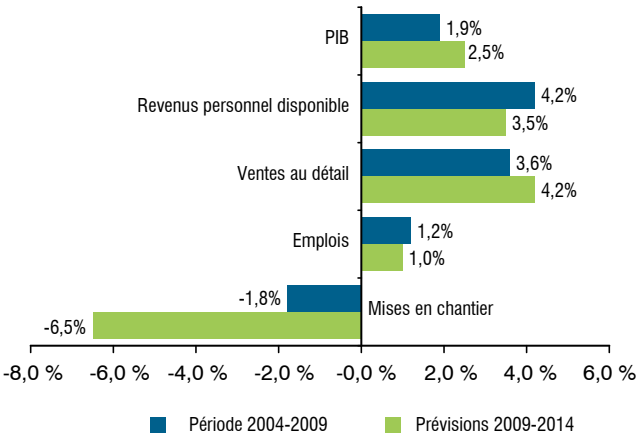
- **Une croissance économique qui devrait se poursuivre**
- **Une demande en espaces industriels supérieure au nombre de terrains disponibles**
- **Des besoins croissants en espaces à bureaux et en espaces commerciaux**
- **Un milieu agricole prospère et axé sur l'horticulture et la production maraichère**
- **Des infrastructures d'accès nécessaires au développement de la région**

Depuis quelques années, l'économie de la région métropolitaine de Québec performe bien. De 2004 à 2009, la croissance annuelle moyenne de son produit intérieur brut (PIB) a été de 1,9 % alors que cette croissance n'a été que de 1,0 % dans l'ensemble du Québec (Conference Board du Canada). De ce fait, les emplois progressent plus rapidement sur notre territoire. En effet, il s'est créé 4 175 emplois en moyenne par année de 2004 à 2009, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 1,2 % versus 0,8 % pour l'ensemble du Québec. Le taux de chômage y est, par conséquent, très peu élevé, soit 4,9 % comparativement à 8,5 % pour l'ensemble du Québec en 2009.

Au cours des prochaines années, cette croissance économique devrait se poursuivre. Les prévisions économiques 2009-2014 établies par le Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Québec sont positives et font état d'une progression plus importante que dans l'ensemble du Québec. Les taux d'accroissement annuels du PIB, des revenus personnels disponibles, des ventes au détail et des emplois seront positifs. Quant aux mises en chantier, elles devraient décroître davantage comparativement à la période 2004 à 2009.

Par ailleurs, il est à remarquer que la structure économique de la région métropolitaine de Québec est de plus en plus diversifiée et dépend de moins en moins des emplois reliés à l'administration publique, soit 9,6 % des emplois totaux en 2009 comparativement à 13,0 % en 1997. Bien que l'indice de diversification économique de la région métropolitaine de Québec demeure bas, il est le seul des neuf plus grandes régions métropolitaines du Canada à avoir progressé entre 1999 et 2008. En neuf ans, il est passé de 0,70 à 0,74 sur une échelle de 1 (Conference Board du Canada).

Taux d'accroisssement annuel des principaux indicateurs économiques



Source : Conference Board du Canada, prévisions économiques du 9 mars 2010.

La croissance économique attendue devrait se traduire par une demande en nouveaux espaces industriels. D'ici 2031, cette demande se situerait entre 6,8 millions de m^2 et 10,9 millions de m^2 pour la ville de Québec et serait d'environ 5,3 millions de m^2 pour la ville de Lévis. Les besoins en espaces industriels pour les territoires des MRC sont pour leur part difficiles à estimer étant donné le manque de données statistiques.

Dans la cinquantaine de parcs d'affaires, zones industrielles et technologiques du territoire de la CMQ, une superficie de 6,7 millions de m^2 serait disponibles au développement, soit 5,2 millions de m^2 sur le territoire des villes de Québec et de Lévis et 1,5 millions de m^2 dans les MRC. Eu égard à la demande, il manquerait, d'ici 2031, près de 9 millions de m^2 de terrains industriels uniquement pour combler les besoins des villes de Québec et de Lévis. Ces besoins en terrains pourraient toutefois être réévalués à la baisse si une densification des parcs industriels se réalisait. En effet, plusieurs exemples démontrent qu'il est possible d'accroître le potentiel des parcs industriels en favorisant une plus grande mixité des usages, des bâtiments de plus de deux étages et de meilleurs aménagements.

Le marché des immeubles à bureaux devrait également connaître une certaine croissance. Pour les villes de Québec et Lévis, le Groupe Altus prévoit une absorption moyenne de 200 000 à 225 000 pi^2 d'espaces à bureaux par année d'ici 2013. En appliquant cette projection jusqu'en 2031, la demande globale en superficie de plancher se situerait à environ 4,5 millions de pi^2 pour ces deux villes. Compte tenu des espaces encore disponibles, soit environ 1 million de pi^2, il manquerait 3,5 millions de pi^2 d'espaces à bureaux pour combler la demande prévue, et ce, sans compter les besoins qui pourraient émerger sur le territoire des MRC.

Quant à la demande en espaces commerciaux, l'analyse démontre qu'il y aura une croissance de la demande et que la disponibilité de terrains commerciaux ne serait pas suffisante pour répondre à la croissance attendue des mégacentres et des établissements de nouveaux types comme les Lifestylecenters et les centres thématiques et de divertissement.

Adéquation entre la demande en espaces industriels et la superficie disponible (2010-2031)

	Demande	Offre	Adéquation
	Besoins projetés (m^2)	Superficie disponible (m^2)	Superficies à développer (m^2)
Ville de Québec	8 850 000*	2 157 057	6 692 943
Ville de Lévis	5 300 000	3 027 135	2 272 865
TOTAL	**14 150 000**	**5 184 192**	**8 965 808**

*Moyenne entre 6,8 millions de m^2 et 10,9 millions de m^2.



Source : Denis Legendre, 2010.

Le région métropolitaine de Québec a aussi la chance de compter sur la présence d'activités agricoles prospères. La superficie de la zone agricole provinciale sur le territoire de la CMQ avoisine 94 000 hectares, soit plus du quart du territoire municipalisé (28,2 %). On y retrouve plus de 550 exploitations agricoles qui produisent au total pour plus de 110 millions de dollars de denrées. Près de 70 % des fermes du territoire se concentrent dans la production horticole et maraîchère, et 30 % dans la production animale.

Le contexte périurbain de l'agriculture sur le territoire de la CMQ entraîne à la fois des inconvénients et des avantages. D'une part, l'immédiate proximité des milieux résidentiels par rapport aux élevages, particulièrement ceux à forte charge d'odeur, se traduit quelquefois par une cohabitation difficile entre les usages agricoles et non agricoles. Cela a quelquefois mené à des actions visant à contrôler ou à limiter certains usages. D'autre part, la proximité d'un important marché de plus de 700 000 consommateurs de même que la présence d'une main-d'œuvre agricole saisonnière ou d'emplois en milieu urbain pour les agriculteurs à temps partiel est, à cet égard, profitable, particulièrement pour les productions horticoles ou maraîchères. Par ailleurs, la proximité de certaines infrastructures d'entreposage ou de transformation favorise le maintien et le développement d'une industrie agroalimentaire importante, elle-même favorable au maintien des activités agricoles du territoire.

Malgré leur importance, il est néanmoins nécessaire de rappeler que l'expansion urbaine qu'a connue le territoire métropolitain au cours des dernières années s'est quelquefois faite au détriment des espaces agricoles. Ainsi, de 1998 à 2008, selon des données du MAPAQ et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), 773 hectares ont été soustraits au territoire agricole tant par le biais d'exclusion à la zone agricole que d'autorisation à des fins non agricoles.

Par ailleurs, on ne saurait parler d'attractivité et de développement économique sans évoquer l'importance des infrastructures d'accès à la région. En effet, l'accessibilité des personnes et des marchandises au territoire a, de tout temps, été considérée comme l'un des principaux enjeux à prendre en compte. La position excentrée de la région métropolitaine de Québec dans le réseau des grandes villes nord-américaines constitue incontestablement un défi de taille en matière de développement économique. Cette réalité rappelle l'importance de se munir d'infrastructures, d'équipements et de services de transport performants susceptibles de diminuer les temps de déplacement avec les autres régions métropolitaines, que ce soit par avion, par train, par camion ou par navire. Sur ce dernier point, rappelons que la région métropolitaine se situe avantageusement à la porte d'entrée de la voie maritime du Saint-Laurent. Le port de Québec est également plus proche des ports d'Europe que ne le sont les ports de Boston et de New York.



Q 1.2 :

Comment accompagner la croissance de l'économie ?

- *Doit-on créer de nouveaux espaces industriels ? Dans tous les secteurs de la CMQ ? Les spécialiser davantage ? Les densifier ?*
- *Qu'en est-il pour les nouveaux espaces commerciaux ?*
- *Qu'en est-il pour les nouveaux espaces à bureaux ? Doit-on les concentrer à certains endroits ? Où ?*
- *Êtes-vous prêt à préserver les grandes infrastructures de transport donnant accès à la région pour les personnes et les marchandises, à permettre leur développement et à en accueillir de nouvelles ?*
- *Quel est l'avenir des espaces agricoles face à la pression urbaine ? S'agit-il de vides à remplir ou de pleins porteurs de projets ?*

Notes personnelles :

1.3 Attractivité du cadre de vie : tirer profit de nos avantages comparatifs

Les principaux constats :

- **Le fleuve Saint-Laurent : un corridor bleu au cœur du territoire métropolitain**
- **Des paysages métropolitains exceptionnels mondialement reconnus**
- **Des espaces naturels, des équipements récréotouristiques et des sites d'intérêt patrimonial d'une grande valeur**
- **Un milieu périurbain attractif à pérenniser**

Chaque région cherche à fournir un cadre de vie de qualité à sa population. La région métropolitaine de Québec est d'ores et déjà reconnue et appréciée pour la beauté de son fleuve, de ses paysages et de ses milieux naturels. Ceux-ci contribuent grandement à la qualité de vie des personnes résidentes et sont perçus comme des éléments identitaires de la région.

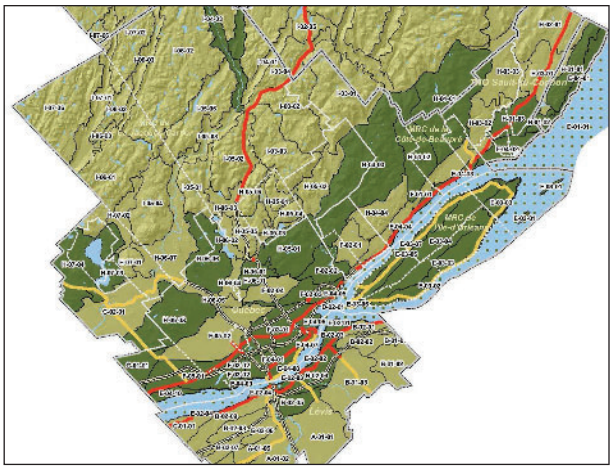
Corridor fluvial d'importance majeure en Amérique du Nord, le fleuve Saint-Laurent a façonné notre histoire, notre culture et notre occupation du territoire. Il est un élément incontournable et structurant de la région métropolitaine de Québec. Ses 205 kilomètres de rives sont parsemés de milieux naturels marquant l'identité de la région et d'espaces récréatifs pour la population résidente et les touristes. Le fleuve Saint-Laurent constitue un atout majeur en termes de développement économique, culturel et social.

Bien que les paysages marqués par la présence du fleuve soient souvent spectaculaires, leurs aménagements n'ont pas toujours été exemplaires. Des opérations de requalification sont néanmoins possibles puisqu'une partie importante des rives situées au centre de l'aire urbaine demeure de tenure publique. Ce n'est cependant pas le cas pour les parties situées plus à l'est ou à l'ouest du territoire. Dans ces secteurs, les rives relèvent plutôt du domaine privé et sont de plus en plus sollicitées par les pressions du développement. Par conséquent, une attention particulière devrait être donnée à leur mise en valeur.

La région métropolitaine de Québec compte également un très grand nombre de paysages d'exceptions. Mentionnons, à titre d'exemples, la vallée glacière de la rivière Jacques-Cartier, le promontoire constitué de la colline de la Haute-Ville de Québec, l'Île-d'Orléans, le Cap Tourmente, l'avenue Royale, la chute Montmorency, les terrasses, battures et escarpements à Lévis ainsi que l'axe du boulevard Sainte-Anne en lien avec la batture fluviale. Une vaste étude réalisée en 2008 pour le compte de la CMQ en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a permis d'identifier 139 unités de paysage, dont 44 d'intérêt métropolitain.



Carte des unités de paysage de la région métropolitaine de Québec



Les paysages d'intérêt métropolitain

Source : CMQ, 2008.

La protection et la mise en valeur des paysages sont aujourd'hui reconnues comme des atouts majeurs pour le développement d'une région. En effet, plusieurs régions à travers le monde considèrent que la préservation ou l'amélioration des paysages constitue une mesure efficace de maintien ou d'augmentation de la qualité de vie pour leurs résidents ou pour ceux qui cherchent un endroit où s'établir.

Par ailleurs, l'attractivité de la région métropolitaine de Québec repose sur la présence de nombreux pôles et secteurs récréotouristiques qui participent également à la qualité de vie de sa population. Mentionnons à titre d'exemples, les stations touristiques Duchesnay, de Stoneham, du Mont-Sainte-Anne, du Lac-Beauport, du Parc de La Jacques-Cartier et du Parc de la Chute Montmorency ainsi le secteur du Cap Tourmente et de la rivière Sainte-Anne. Afin de profiter pleinement de leur impact structurant sur le territoire, des mesures pourraient être mises en place de manière à créer un véritable réseau vert, bleu et blanc métropolitain.

Il en est de même pour les éléments historiques et patrimoniaux de la région. Ceux-ci sont bien souvent reconnus comme un atout majeur en matière de développement économique, social et environnemental. Mentionnons, entre autres, les cinq arrondissements historiques situés sur le territoire de la CMQ, soit le Vieux-Québec, le territoire de l'ex-ville de Sillery localisé au sud du chemin Saint-Louis, le Trait-Carré de Charlesbourg, l'avenue Royale à Beauport et l'Île d'Orléans. Plusieurs avantages sont associés à la préservation et à la mise en valeur des éléments d'intérêts historique et patrimonial. Au plan économique, ils peuvent contribuer à relancer l'activité économique d'un quartier ou d'un noyau villageois tandis qu'au plan culturel, ils contribuent à la qualité de vie de nos collectivités en stimulant l'identité et la fierté locale.

Parler de l'attractivité de la région métropolitaine de Québec, c'est également évoquer la diversité résidentielle qui offre aux personnes résidentes un cadre de vie correspondant à leurs goûts et à leurs aspirations. Chaque personne peut ainsi choisir le type de quartier ou d'environnement correspondant le plus à son mode de vie. Cette diversité résidentielle constitue un avantage indéniable. Toutefois, le caractère particulier et distinctif du milieu périurbain[2], tant recherché par une partie de la population lorsqu'elle choisit de s'établir dans un secteur donné du territoire métropolitain, est néanmoins menacé si des mesures de préservation et de mises en valeur des ressources naturelles, des paysages, des boisés et des activités agricoles ne sont pas mises en place pour pérenniser ce qui forme la « couronne verte » de la Communauté métropolitaine de Québec.

2. En dehors de l'aire urbaine centrale, l'urbanisation du territoire métropolitain se caractérise par un mode d'occupation discontinu et de faible densité où se rencontrent les milieux bâtis et les milieux naturels. Ce type d'occupation est communément appelé « milieu périurbain ».

Q 1.3 :

Comment tirer profit du potentiel attractif de notre cadre de vie ?

- *Quels sont les grands projets et les mesures pouvant nous permettre de tirer avantage du fleuve et de son littoral ?*
- *Que peut-on faire pour protéger et mettre en valeur nos paysages et nos panoramas métropolitains ?*
- *Le milieu périurbain est-il toujours un milieu distinctif en termes d'habitat ? Peut-on l'habiter autrement ? Comment ?*
- *Peut-on lier davantage nos réseaux vert, bleu et blanc ? Les protéger et en créer de nouveaux ? Lesquels ?*
- *Quels sont les grands espaces et équipements récréotouristiques ou sportifs à mettre en valeur ? Comment ? Doit-on en ajouter pour l'avenir ?*
- *Pourrait-on faire plus pour les sites d'intérêt historique, patrimonial et culturel ?*

Notes personnelles :

Défi 2

BÂTIR UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE PLUS COHÉRENTE AU PLAN DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

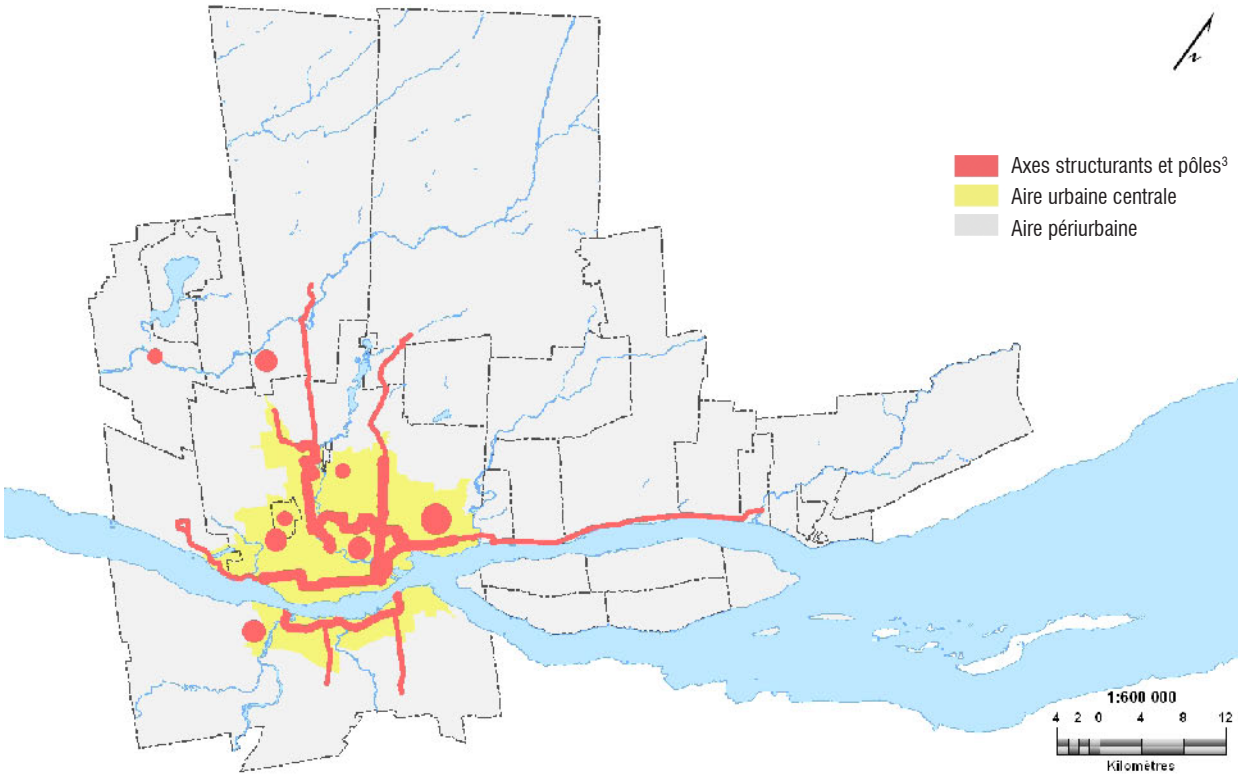
2.1 Localisation de la croissance urbaine : une organisation du territoire à consolider

Les principaux constats :

- **Une organisation du territoire qui comprend une aire urbaine centrale, un milieu périurbain ainsi que des pôles et des axes**
- **Une centralité métropolitaine qui se déplace légèrement vers l'ouest**
- **Une dispersion des lieux résidentiels qui aurait tendance à augmenter**

Trois caractéristiques peuvent être évoquées pour décrire l'organisation spatiale de la région métropolitaine de Québec. D'une part, on y retrouve une aire urbaine centrale de moyenne densité où se concentre la majeure partie de la population et des emplois. Celle-ci comprend la quasi-totalité du territoire de la ville de Québec et une partie significative du territoire de la ville de Lévis. D'autre part, autour de cette aire urbaine centrale se trouve un milieu périurbain de plus faible densité où l'urbanisation est souvent discontinue. Sur la rive nord, ce milieu périurbain se développe principalement le long des routes ou au creux des vallées tandis que sur la rive sud, il se développe davantage autour des noyaux déjà urbanisés. Enfin, une série de pôles et d'axes se superposent à ce découpage en deux zones et laisse apparaître un mode d'organisation du territoire autour duquel les différentes fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, économique) tendent à se consolider.

Organisation spatiale de la région métropolitaine de Québec

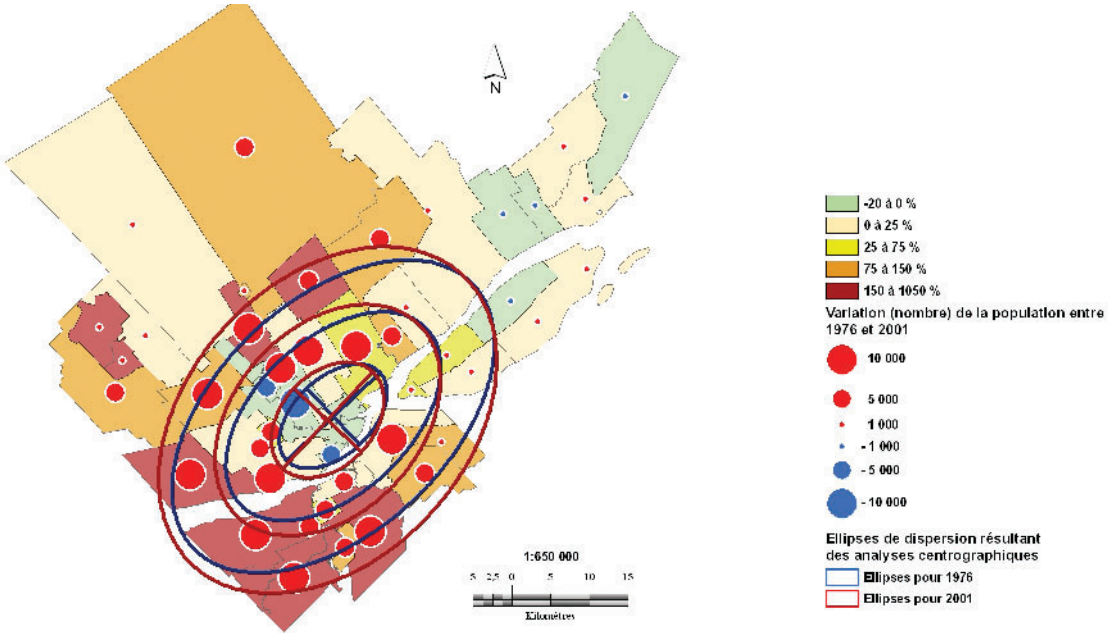


Source : CMQ, 2010.

3. CRAD, 2004, ne pas confondre avec les axes et les pôles retenus dans le cadre des scénarios d'aménagement de la CMQ.

Cette organisation du territoire résulte, en grande partie, de la dispersion des lieux résidentiels et de la déconcentration des lieux d'emplois et des activités commerciales observées, depuis les 60 dernières années, sur l'ensemble du territoire. Entre 1976 et 2001, cela s'est notamment traduit par le déplacement du centre d'équilibre de la population et des emplois légèrement vers l'ouest.

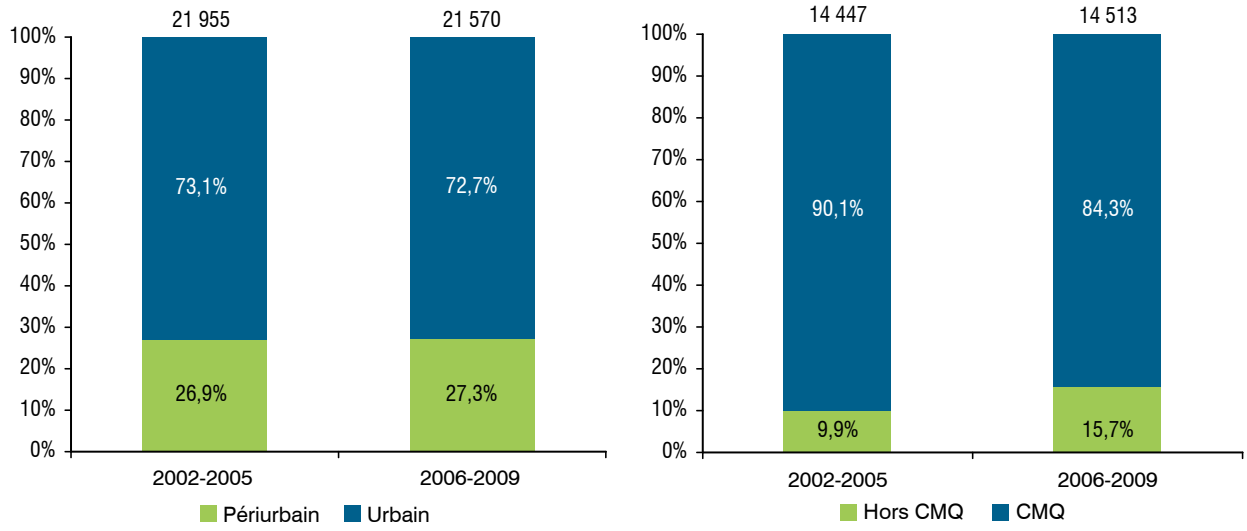
Déconcentration spatiale de la population au sein de la CMQ entre 1976 et 2001



Source : Statistique Canada, CRAD (2003).

L'analyse des mises en chantier sur le territoire de la CMQ démontre que cette dispersion des lieux résidentiels continue à s'opérer et aurait tendance à augmenter. Ainsi, entre 2006 et 2009, 27,3 % des mises en chantier se situaient en milieux périurbain contre 26,9 % entre 2002 et 2005. Cette dispersion s'étendrait même au-delà des limites de la CMQ.

Nombre de mises en chantier sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec



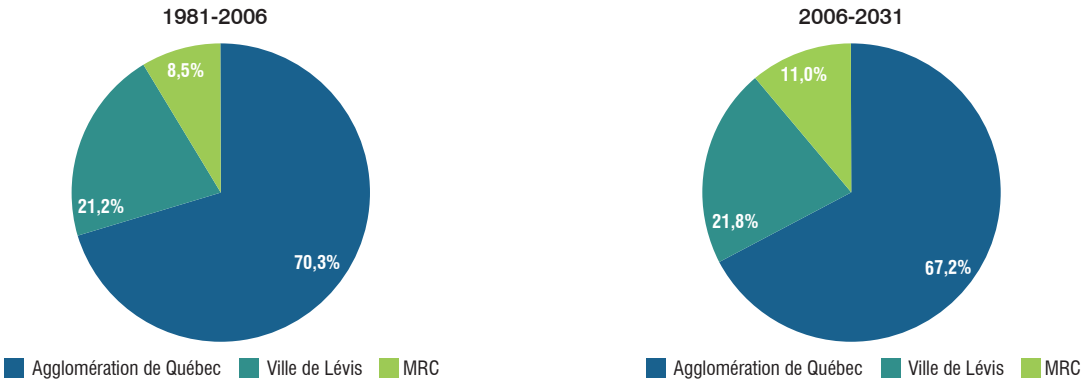
Source : Société canadienne d'hypothèque et de logements, mises en chantier totales annuelles.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les permis de bâtir, nombre de permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles.

Eu égard aux projections démographiques émises par l'Institut de la statistique du Québec, cette dispersion des lieux résidentiels devrait également continuer comme le démontrent les figures suivantes.

Cette tendance à la dispersion des lieux résidentiels sur le territoire peut, si elle n'est pas bien planifiée, avoir plusieurs conséquences. Lors d'un forum organisé, en 2009, sur l'étalement urbain dans la région de Québec et réunissant plus de 80 acteurs concernés par le développement de la région, personnes participantes mentionnaient notamment l'importance de tenir compte de certains enjeux dont l'accès aux services, le coût des infrastructures, la congestion routière et les risques environnementaux. Elles ont, par ailleurs, reconnu qu'il est prioritaire de changer nos modèles d'aménagement tant dans les zones centrales que dans les anciennes banlieues et en périphérie.

Localisation de la croissance des nouveaux ménages 1981-2006 et 2006-2031



Accroissement de la population	
	1981-2006
Agglomération de Québec	82 720
Ville de Lévis	24 895
MRC	9 995
CMQ	117 610

Accroissement prévu selon le scénario de référence de l'ISQ	
	2006-2031
Agglomération de Québec	50 869
Ville de Lévis	16 454
MRC	8 320
CMQ	75 643

Source : Statistique Canada, recensement de la population 1981 et 2006 et Institut de la statistique du Québec.

Q 2.1 :

Comment orienter la localisation de la croissance urbaine ?

- *Doit-on opter pour le laisser-faire ou orienter davantage la croissance urbaine vers certains secteurs ? Lesquels ? De quelle manière ? Doit-on renouveler la centralité de certains pôles ?*
- *Quelles sont les mesures à envisager pour consolider et développer les centres structurants existants et à venir ?*
- *Le développement en dehors de la CMQ est-il une menace ? Comment y répondre ?*
- *Est-ce que la fiscalité municipale est un frein à la cohérence territoriale ? Doit-on envisager un partage de la croissance de la richesse foncière comme mesure de solidarité et de concertation ?*

2.2 Mobilité durable : une nécessaire prise en compte des problématiques de transport

Les principaux constats :

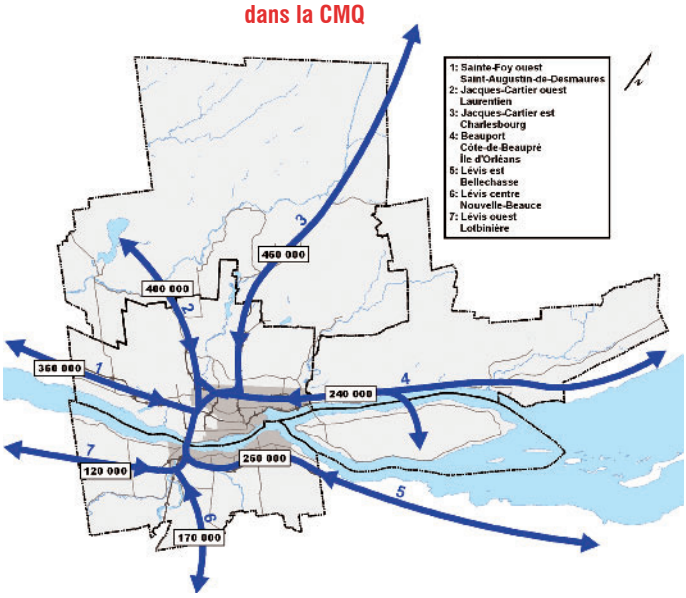
- **Des déplacements qui augmentent sans cesse et qui reposent trop souvent sur l'automobile**
- **Des épisodes de congestion de plus en plus fréquents**
- **Une faible utilisation du transport collectif**

Au cours des 60 dernières années, l'évolution de notre mode de vie ainsi que le type de développement urbain privilégié sur notre territoire ont nettement contribué à accroître le nombre de déplacements nécessaires entre les lieux de résidence et les lieux d'activités (travail, commerce, loisirs, etc.) ainsi que les distances à parcourir.

Sur le territoire de la CMQ, on observe sept principaux corridors de déplacements qui ont une vocation locale, métropolitaine et régionale. À chaque jour, les personnes résidant sur le territoire effectuent plus de deux millions de déplacements, pour tous motifs confondus (travail, étude, loisir, magasinage), et ce, en considérant tous les modes (automobile, transport en commun, déplacement non motorisés, etc.). De 1991 à 2006, on constate une croissance de 37 % des déplacements quotidiens alors que notre population a augmenté de 10 %.

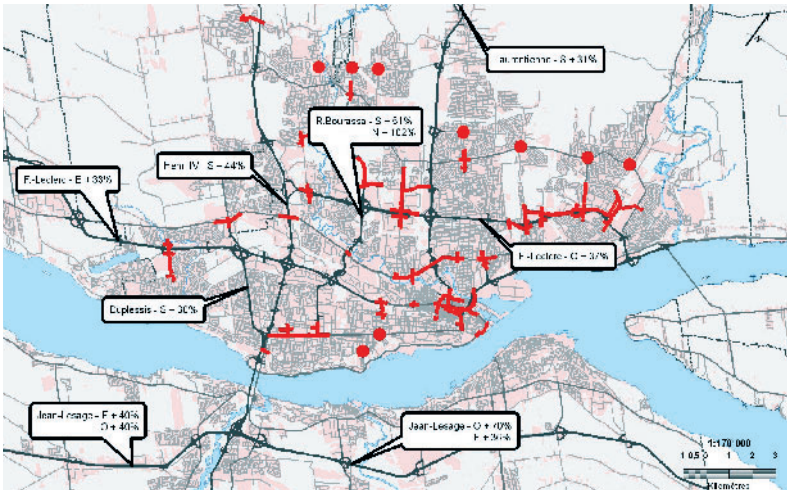
Actuellement, la distance moyenne de chaque déplacement est de 6,9 km. L'importance de cette distance, la configuration de notre territoire ainsi que la répartition des différentes fonctions à l'intérieur de celui-ci (travail, commerce, loisirs, etc.) a pour conséquence de favoriser davantage l'utilisation de l'automobile en l'absence d'aménagement soutenant l'utilisation du transport collectif. Ainsi, plus de 75 % des déplacements quotidiens sont effectués en automobile, ce qui entraine des épisodes de congestion de plus en plus fréquents le long des principaux axes routiers. À titre d'exemple, le temps moyen de parcours a connu une croissance atteignant de 35 % à 102 % sur certains grands axes routiers de la région métropolitaine de Québec entre 2003 et 2007. Selon une étude récente de Transports Canada, le coût économique de cette congestion pourrait atteindre plus de 50 millions de dollars par année pour la région de Québec, ce qui pourrait nuire à son attractivité économique.

Achalandage journalier des corridors de déplacements dans la CMQ



Source : CMQ, Avril 2010.

Zones de congestion et accroissement des temps de trajet sur le territoire de la CMQ entre 2003 et 2007



Source : Ministère des Transports du Québec, 2009.

Le manque d'intégration entre l'aménagement du territoire et l'offre en transport en commun explique en partie pourquoi la région métropolitaine de Québec se classe parmi les moins performantes au sein des RMR de plus de 500 000 habitants pour ce qui est de l'utilisation du transport en commun.

En effet, uniquement 10,2 % des travailleurs et des étudiants utilisent le transport en commun sur le territoire de la RMR de Québec, alors que la moyenne canadienne est de 15,1 %.

Proportion de travailleurs utilisant le transport en commun dans les RMR canadiennes de plus de 500 000 habitants en 2006

Toronto	22,2 %
Montréal	21,4 %
Ottawa-Gatineau	19,4 %
Vancouver	16,5 %
Calgary	15,6 %
Winnipeg	13,0 %
Québec	**10,2 %**
Edmonton	9,7 %
Hamilton	8,7 %

Source : Statistique Canada, recensement de la population 2006.

Q 2.2 :

Comment structurer le territoire pour favoriser la mobilité durable, réduire la dépendance à l'auto et diminuer la distance résidence-travail ?

- *Doit-on orienter davantage la croissance vers et entre les secteurs qui seront bien pourvus en transport collectif ?*
- *Dans ces secteurs et aussi entre ceux-ci, de quelle façon peut-on contribuer à l'essor du transport collectif ? Doit-on rendre ces secteurs davantage multifonctionnels et diversifiés ? Doit-on y encourager une plus haute densité de population et d'emplois ?*

Notes personnelles :

Défi 3

CONSTRUIRE UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DURABLE

Pour être compétitives et attractives à l'échelle nationale et internationale, les grandes régions métropolitaines doivent se doter d'une stratégie d'aménagement durable bien adaptée à leur territoire afin de se démarquer et d'augmenter leur rayonnement. Un aménagement qualifié de durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il doit également prendre en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique du développement.

3.1 Urbanisation du territoire : une consommation d'espaces à optimiser

Les principaux constats :

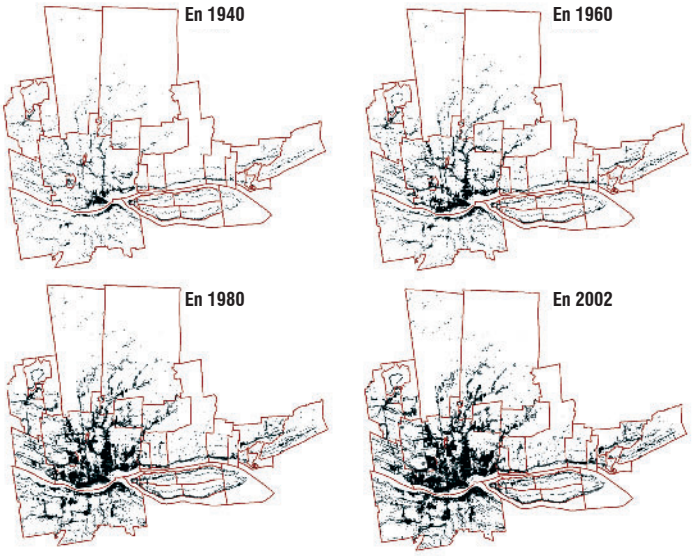
+ **Une consommation d'espaces bien supérieure à l'augmentation de la population**
+ **Une consommation d'espaces qui ne tient pas compte du potentiel de requalification et de consolidation des espaces déjà urbanisés**

Entre 1971 et 2006, la région métropolitaine de Québec a vu sa population augmenter de 49 % tandis que sa superficie augmentait de 261 % et sa densité diminuait de 59 %. Bien que ces données comprennent également les espaces non urbanisés de la région métropolitaine, il n'en demeure pas moins qu'elles illustrent très clairement l'effet de la dispersion des lieux résidentiels sur le territoire.

Cette importante différence entre la consommation d'espaces et l'augmentation de la population s'observe encore aujourd'hui. En effet, entre 2000 et 2008, la partie urbanisée du territoire de la CMQ a augmenté de 8 % tandis que la population progressait uniquement de 1 %. Ceci s'explique notamment par la faible densité de certains développements résidentiels.

Par ailleurs, le développement urbain qu'a connu la région métropolitaine de Québec au cours des 60 dernières années s'est presque toujours fait en favorisant l'utilisation de nouveaux secteurs situés en marge des espaces déjà urbanisés ou, de façon souvent discontinue, le long des routes ou au creux des vallées. Ce mode de développement qui ne tient pas compte du potentiel de requalification et de consolidation des espaces déjà urbanisés n'est pas particulier à la région métropolitaine de Québec et s'observe un peu partout en Amérique du Nord. Toutefois, depuis le début des années 1990, plusieurs régions ont mis en place des mesures visant la requalification et la consolidation de leurs quartiers centraux, de leurs premières banlieues ou de leur noyaux périurbains afin de rentabiliser leurs investissements, d'augmenter la qualité de vie des populations résidentes, d'offrir des services publics performants et de mettre en valeur leurs espaces naturels. Ce potentiel de requalification et la consolidation des espaces déjà urbanisés sont importants. Uniquement pour le territoire de la ville de Québec, il s'élèverait à plusieurs dizaines de milliers de nouveaux logements.

Évolution de la forme urbaine de la Communauté métropolitainre de Québec



Source : CMQ, 2006.

Q 3.1 :

Comment consommer moins d'espaces ?

- *Que peut-on faire pour tirer profit des secteurs déjà construits au lieu d'en urbaniser de nouveaux ? Devrait-on favoriser la requalification et la consolidation des espaces urbains centraux et des noyaux périurbains ?*

Notes personnelles :

3.2 Eau et biodiversité : des richesses naturelles à protéger et à mettre en valeur

Les principaux constats :

+ **Des milieux naturels d'une grande valeur**
+ **Une eau de qualité subissant des pressions croissantes**

Le territoire municipalisé de la Communauté métropolitaine de Québec possède de nombreux milieux naturels. Il est notamment recouvert à 70 % de boisés et de forêts, ce qui représente plus de 340 000 hectares. Il regorge également de nombreux milieux naturels non boisés, dont plus de 18 000 hectares de milieux humides. Ces espaces naturels participent à la qualité de vie des résidents, au maintien de la biodiversité et à la sauvegarde de certaines espèces rares, menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir.

Malgré leur importance, plusieurs espaces naturels sont menacés. Entre 1996 et 2001, plus de 4 238 hectares de boisés ou de forêts seraient disparus en dehors des zones agricoles provinciales et à l'intérieur du territoire municipalisé de la CMQ. Entre 2000 et 2006, le couvert forestier des municipalités de la CMQ aurait été réduit de 685 hectares exclusivement à des fins d'urbanisation. Dans certains secteurs du territoire, la proportion d'espaces boisés serait inférieure à 30 %, à savoir le seuil en deçà duquel, selon le gouvernement du Québec et de nombreuses études, il y a une perte significative de biodiversité. En ce qui a trait aux milieux humides, plus de 4 000 hectares de marais auraient été perdus ou fortement dégradés le long du fleuve Saint-Laurent entre 1964 et 2004. Encore aujourd'hui, Canards Illimités Canada constate de nombreuses opérations malheureuses de constructions, de remblais, de déblais et de drainages à proximité ou à l'intérieur des milieux humides du territoire de la CMQ. Or, la disparition de ces milieux naturels risquerait de faire perdre à la région métropolitaine de Québec des avantages indéniables, notamment économiques.

La région bénéficie d'une autre ressource naturelle d'importance, à savoir une eau de grande qualité. Cette ressource est primordiale pour la qualité de vie de sa population, mais également pour le développement économique de la région. En effet, plusieurs activités agricoles, récréotouristiques et industrielles reposent sur cette ressource dont il faut assurer la pérennité en termes de qualité et de quantité. Dans un contexte où la croissance démographique et économique entraîne des pressions grandissantes sur cette ressource, il s'agit d'un défi de taille à considérer.

L'eau potable consommée par la population de la CMQ provient de trois sources majeures, soit les eaux souterraines, les rivières et le fleuve Saint-Laurent. Actuellement, 79 % de la population est desservie par l'eau de surface (les rivières, les lacs et le fleuve) et 21 % par les eaux souterraines.

La plupart des sources d'approvisionnement en eau potable bénéficie de milieux naturels (boisés, lacs, milieux humides, etc.) qui modèrent le ruissellement, favorisent l'absorption des précipitations vers les nappes phréatiques et agissent comme des épurateurs en absorbant les matières en suspension et les substances polluantes. De plus, la présence de boisés en rive aide à maintenir des températures plus basses dans les cours d'eau, ce qui limite notamment la prolifération de bactéries.

La conservation des milieux naturels est la stratégie la moins coûteuse permettant de protéger la ressource en eau brute. En effet, plusieurs études démontrent clairement que la qualité de l'eau brute diminue lorsque les superficies imperméables (rues, stationnements, constructions, etc.) augmentent à l'intérieur d'un bassin versant. D'autres études établissent également un lien direct entre la couverture forestière d'un bassin versant et les coûts de traitement de l'eau potable.

Adéquation entre la couverture forestière du bassin versant et les coûts de traitement d'environ 85 000 m² par jour d'eau potable (basé sur 27 exemples situés aux États-Unis)

Couverture forestière du bassin versant	Coût annuel moyen de traitement (US$)	Augmentation des coûts en %
60 %	297 110	
50 %	369 380	24 %
40 %	465 740	57 %
30 %	586 190	97 %
20 %	746 790	151 %
10 %	923 450	211 %

Source : Traduit de Postel et Thompson, 2005.



Q 3.2 :

Comment améliorer nos rapports avec les milieux naturels afin de préserver davantage nos ressources en eau et la biodiversité de notre territoire ?

- *Doit-on protéger davantage les milieux naturels ?*
- *Quels sont les mesures à envisager pour protéger les eaux de surface en amont des prises d'eau d'importance ? Doit-on restreindre l'urbanisation, voire même l'interdire ?*
- *Les eaux souterraines doivent-elles recevoir un traitement particulier ?*

Notes personnelles :

TABLEAU STATISTIQUE

Municipalités	Population (2009*)	Ménages (2006)	Emplois dans la municipalité (2006**)	Superficie en km² (2009)	% en zone agricole provinciale (2008****)	Richesse foncière uniformisée (2010)
Agglomération de Québec	**542 583**	**240 735**	**323 790**	**545**	**23**	**50 775 895 768**
Ville de Québec	507 987	228 040	311 445	452	12	47 457 385 556
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 709	6 725	4 605	8	1	1 393 222 680
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 887	5 970	7 750	85	86	1 925 287 532
Ville de Lévis	**136 997**	**52 625**	**55 910**	**444**	**75**	**11 704 756 772**
MRC de La Jacques-Cartier	**32 461**	**11 205**	**12 745**	**1 528**	**4**	**3 956 458 300**
Fossambault-sur-le-Lac	1 504	695	160	11	0	274 660 320
Lac-Beauport	6 630	2 200	1 145	63	0	861 016 395
Lac-Delage	514	210	190	2	0	71 017 439
Lac-Saint-Joseph	252	120	45	33	0	232 773 450
Sainte-Brigitte-de-Laval	4 364	1 490	340	112	0	338 622 206
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	5 548	1 930	1 285	121	35	492 590 696
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 182	0	8 180	441	4	570 877 900
Shannon	4 443	1 395	230	62	1	365 104 624
Stoneham-et-Tewkesbury	6 024	2 360	1 170	685	1	749 795 270
TNO Lac-Croche	0	n/d	n/d	1 782	n/d	n/d
MRC de La Côte-de-Beaupré	**25 172**	**9 385**	**7 485**	**639**	**37**	**2 423 883 129**
Beaupré	3 181	1 230	2 395	23	1	461 151 000
Boischatel	6 185	1 925	750	20	5	521 814 500
Château-Richer	3 901	1 525	710	229	24	279 096 027
L'Ange-Gardien	3 439	1 200	735	51	99	267 344 191
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 917	1 215	1 645	64	45	281 322 516
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 713	1 130	405	82	34	401 600 704
Saint-Joachim	1 376	555	180	41	56	103 799 308
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	2	n/d	n/d	0	100	1 366 888
Saint-Tite-des-Caps	1 458	610	260	130	36	106 387 995
TNO Lac-Jacques-Cartier	0	n/d	n/d	4 267	n/d	n/d
TNO Sault-au-Cochon	0	n/d	n/d	68	n/d	n/d
MRC de L'Île-d'Orléans	**6 959**	**2 865**	**1 825**	**192**	**95**	**1 030 515 341**
Sainte-Famille	856	330	215	46	100	116 431 252
Sainte-Pétronille	1 072	450	135	5	86	163 510 370
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	560	240	115	31	96	104 267 688
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	990	455	515	44	94	191 725 897
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 661	670	225	35	78	257 640 134
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 820	720	620	31	98	196 940 000
Communauté métropolitaine de Québec	**744 172**	**316 820**	**401 760**	**3 347*** **	**28**	**69 891 509 310**

Sources : Statistique Canada, recensement de la population 2006, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Décret de population 2010 et Tableau par municipalités de l'évaluation foncière uniformisée, Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

* Institut de la statistique du Québec, estimation de la population des municipalités au 1er juillet 2009, décret 2010 (découpage géographique au 1er septembre 2009).

** Population de 15 ans et plus selon le lieu de travail en 2006.

*** Exclue les TNO.

**** Selon les calculs de la CMQ.

RAPPEL DES QUESTIONS

DÉFI 1 : FAIRE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC UN TERRITOIRE ENCORE PLUS ATTRACTIF

Q 1.1 : Comment assurer la croissance résidentielle en tenant compte d'une offre limitée en nouveaux espaces ?

- *Seriez-vous prêts à favoriser des développements résidentiels plus denses, plus diversifiés, plus écoresponsables et plus mixtes au niveau des clientèles ? Dans tous les secteurs de la CMQ ?*
- *Doit-on envisager l'agrandissement des périmètres urbains ? Selon quels critères ?*

Q 1.2 : Comment accompagner la croissance de l'économie ?

- *Doit-on créer de nouveaux espaces industriels ? Dans tous les secteurs de la CMQ ? Les spécialiser davantage ? Les densifier ?*
- *Qu'en est-il pour les nouveaux espaces commerciaux ?*
- *Qu'en est-il pour les nouveaux espaces à bureaux ? Doit-on les concentrer à certains endroits ? Où ?*
- *Êtes-vous prêt à préserver les grandes infrastructures de transport donnant accès à la région pour les personnes et les marchandises, à permettre leur développement et à en accueillir de nouvelles ?*
- *Quel est l'avenir des espaces agricoles face à la pression urbaine ? S'agit-il de vides à remplir ou de pleins porteurs de projets ?*

Q 1.3 : Comment tirer profit du potentiel attractif de notre cadre de vie ?

- *Quels sont les grands projets et les mesures pouvant nous permettre de tirer avantage du fleuve et de son littoral ?*
- *Que peut-on faire pour protéger et mettre en valeur nos paysages et nos panoramas métropolitains ?*
- *Le milieu périurbain est-il toujours un milieu distinctif en termes d'habitat ? Peut-on l'habiter autrement ? Comment ?*
- *Peut-on lier davantage nos réseaux vert, bleu et blanc ? Les protéger et en créer de nouveaux ? Lesquels ?*
- *Quels sont les grands espaces et équipements récréotouristiques ou sportifs à mettre en valeur ? Comment ? Doit-on en ajouter pour l'avenir ?*
- *Pourrait-on faire plus pour les sites d'intérêt historique, patrimonial et culturel ?*

DÉFI 2 : BÂTIR UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE PLUS COHÉRENTE AU PLAN DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Q 2.1 : Comment orienter la localisation de la croissance urbaine ?

- *Doit-on opter pour le laisser-faire ou orienter davantage la croissance urbaine vers certains secteurs ? Lesquels ? De quelle manière ? Doit-on renouveler la centralité de certains pôles ?*
- *Quelles sont les mesures à envisager pour consolider et développer les centres structurants existants et à venir ?*
- *Le développement en dehors de la CMQ est-il une menace ? Comment y répondre ?*
- *Est-ce que la fiscalité municipale est un frein à la cohérence territoriale ? Doit-on envisager un partage de la croissance de la richesse foncière comme mesure de solidarité et de concertation ?*

Q 2.2 : Comment structurer le territoire pour favoriser la mobilité durable, réduire la dépendance à l'auto et diminuer la distance résidence-travail ?

- *Doit-on orienter davantage la croissance vers et entre les secteurs qui seront bien pourvus en transport collectif ?*
- *Dans ces secteurs et aussi entre ceux-ci, de quelle façon peut-on contribuer à l'essor du transport collectif ? Doit-on rendre ces secteurs davantage multifonctionnels et diversifiés ? Doit-on y encourager une plus haute densité de population et d'emplois ?*

DÉFI 3 : CONSTRUIRE UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DURABLE

Q 3.1 : Comment consommer moins d'espaces ?

- *Que peut-on faire pour tirer profit des secteurs déjà construits au lieu d'en urbaniser de nouveaux ? Devrait-on favoriser la requalification et la consolidation des espaces urbains centraux et des noyaux périurbains ?*

Q 3.2 : Comment améliorer nos rapports avec les milieux naturels afin de préserver davantage nos ressources en eau et la biodiversité de notre territoire ?

- *Doit-on protéger davantage les milieux naturels ?*
- *Quels sont les mesures à envisager pour protéger les eaux de surface en amont des prises d'eau d'importance ? Doit-on restreindre l'urbanisation, voire même l'interdire ?*
- *Les eaux souterraines doivent-elles recevoir un traitement particulier ?*

*Organisme de planification et de coordination, la **Communauté métropolitaine de Québec** intervient particulièrement en aménagement du territoire, en économie, en transport métropolitain et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et trois MRC comptant un total de 745 000 habitants.*

Elle a pour mandat de développer une cohésion des interventions des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent.

Communauté métropolitaine de Québec

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier
10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6250
Télécopieur : 418 641-6545

www.cmquebec.qc.ca

Bâtir. Dans un même esprit.